



**Coordination des Syndicats CGT Air Liquide**  
**263 Rue de Paris**  
**Case 429**  
**93516 Montreuil CEDEX**

**AIR LIQUIDE SA**  
**A l'attention de M. Benoit Potier**  
**Président Directeur Général**  
**75 Quai d'Orsay**  
**75 321 PARIS CEDEX 07**

Montreuil, le 19 mars 2020

**Envoi par voie électronique**

**Objet : Situation de la crise sanitaire en France**

Monsieur le Président Directeur Général,

Le monde traverse une crise sans précédent, la France est particulièrement touchée.

L'urgence est aujourd'hui à protéger la santé de toutes et tous et à assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Des salariés du Groupe Air Liquide oeuvrent ainsi dans des conditions difficiles, à assurer la santé des patients (filiales du Homecare), contribuent à fournir de nouveaux respirateurs pour faire face à l'insuffisance du milieu médical sur ce type d'appareils (ALMS) et fournir des gaz médicaux (ALFI, ALSF...). **Par leur professionnalisme et leur dévouement, ils répondent à l'intérêt de la Nation.**

Notre Organisation Syndicale vous interpelle sur la contradiction de votre discours. En effet, vous donnez comme priorité absolue la réduction du risque d'exposition et la protection avec la plus grande efficacité de la santé des salariés mais en même temps, vous appelez à maintenir un plan de continuité d'activité dans des filiales ou sites qui n'ont aucun lien avec la fourniture de produits ayant un caractère stratégique pour la nation et pour la santé des populations.

Notre Organisation Syndicale demande l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant pas à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population. Il en va de la santé des salariés et de leurs familles et de la maîtrise de la prolifération du virus. Notre responsabilité est de veiller à ce que le confinement soit le plus total afin de ne pas engorger davantage les services de secours et les établissements de santé.

**Bien évidemment, cela devra se traduire sans perte de salaire pour le salarié en le considérant en absence autorisée payée.**

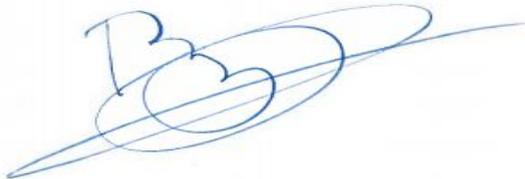
Comme le répètent des membres de la Direction Générale, il faut capitaliser sur les mesures prises en Chine. Pour cela, le gouvernement chinois a décidé radicalement d'arrêter toute l'économie ce qui a permis d'endiguer rapidement l'épidémie. En Europe, on sent bien malgré les discours, la volonté de continuité d'une activité économique qui risque de prolonger la durée de l'épidémie et intensifier sa gravité.

**Nous demandons également la solidarité du Groupe Air Liquide avec la Nation et sa population en fournissant gratuitement des respirateurs et de l'O2 médical aux établissements publics de santé. Cette solidarité doit être financée en remettant en cause le versement des dividendes aux actionnaires.**

Dans l'attente d'une action de votre part, veuillez agréer Monsieur le Président Directeur Général nos respectueuses salutations.

Thierry Bérout

Coordinateur CGT du Groupe Air Liquide



**Copie conforme :**

FNIC CGT

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

Ministère des Solidarités et de la Santé